



Jun 2024

Informations municipales

04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

**« Il vaut mieux qu'il pleuve aujourd'hui
plutôt qu'un jour où il fait beau ! » Pierre Dac**

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat de mairie	1
Conseil municipal	1
Permanences "Rivolet Infos Accueil Numérique "	2
Elections européennes	2
Inauguration de l'aire de loisirs	2
Fête au village	2
Dégradations à l'aire de loisirs	2
Conseil communautaire	3
Mutuelle communale - Permanence	3
Nuisances sonores	3
Inscriptions - Rentrée scolaire 2024 - 2025	4
Sou des écoles - Vente de gâteaux	4
Comptage des hirondelles et des martinets	4
Fleurissement du village	4
Atelier Permaculture	4
Concours de pétanque - Classe en 8	5
Vente de grillades avec frites - Classe en 2	5
ASL - Randonnée mensuelle	5
Association Hippotoufer	5
Qui suis-je?	5

Dates à retenir

01/06 : Comptage Hirondelles et Martinets
03/06 : Concours de pétanque – Classe en 8
06 et 20/06 : Permanences « Rivolet Infos
Accueil Numérique »
09/06 : Elections européennes
09/06 : Vente de grillades avec frites – Classe
en 2 – Maison centre bourg
12/06 : Conseil communautaire à Rivolet
13/06 : Conseil municipal
22/06 : Fête au village
22/06 : Atelier Permaculture – 9h/11h
22/06 : Inauguration de l'aire de loisirs
23/06 : Randonnée mensuelle – ASL
25/06 : Permanence – Mutuelle communale
SOLIMUT
28/06 : Vente de gâteaux – Sou des écoles



MAIRIE

Secrétariat

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet <http://www.rivolet.fr> :

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 13 juin à 19h30** dans la salle de réunion de la mairie.

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives.

En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers. C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée.

Ce mois de juin, les permanences auront donc lieu, sur rendez-vous, **le jeudi 6 juin et le jeudi 20 juin de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.

Elections européennes

Les élections européennes se tiendront **le 9 juin prochain**. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h dans la salle de réunion de la mairie.

Nous vous remercions de vous munir de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur.

Inauguration de l'aire de loisirs

Après plusieurs mois de travaux paysagers et l'arrivée de plusieurs jeux à l'aire de loisirs et le changement du système de chauffage de l'école, Madame le Maire et son conseil municipal vous invitent à venir inaugurer l'aboutissement de ces deux projets.

L'Etat et la Région qui ont financé une bonne partie de ces investissements seront à nos côtés.

Nous vous attendons **le 22 juin 2024 à 11h** au niveau du pressoir de l'aire de loisirs.

Fête au village

La 3^{ème} édition de la fête au village aura lieu **le samedi 22 juin** à partir de 9h sur l'aire de loisirs. La municipalité et les associations rivoliennes vous invitent à une journée festive !

Au programme :

- 9h- 11h : Atelier permaculture ouvert à tous sur l'aire de loisirs
- 11h- 12h : Inauguration officielle de l'aire de loisirs suivie, d'un verre de l'amitié offert par la municipalité
- 15h-19h : on joue et on discute !
Des jeux de plein air pour tous les âges : pétanque, molkky, jeux traditionnels, jeux de ballons, découverte d'une séance de renforcement musculaire, grands jeux en bois...
- 19h-20h30 : on mange ensemble !
Apéro, repas barbecue, salade... Vente de boissons et saucisses
- 20h30-minuit : on chante et on danse ensemble !
Chacun apporte ses couverts, assiette et gobelet.

Dégradations à l'aire de loisirs

Plusieurs jeux et équipements de l'aire de loisirs ont récemment été dégradés. La municipalité et les usagers ayant porté ce projet sur cet espace collectif sont tristes et en colère de constater de telles dégradations. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Ces actes sont inadmissibles, l'aire de loisirs est un lieu de partage et non pas un lieu de dévouement.

Sachez que la remise en état des toilettes sèches et de la table de ping pong aura un coût financier pour la commune au détriment d'autres actions.

Actes gratuits pour remise en état couteuse !

Et tout cela avant même l'inauguration de ces nouveaux aménagements !

Nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents quant ils se trouvent sur l'aire de loisirs. Nous comptons sur le civisme de chacun, ce lieu étant l'espace commun, merci de le respecter.

Conseil communautaire

Le prochain Conseil communautaire de l'Agglo se tiendra à la salle des fêtes de Rivolet **le mercredi 12 juin à 19h.**

Mutuelle communale – Permanence

Une permanence avec la conseillère SOLIMUT se tiendra **le mardi 25 juin 2024, de 10h à 11h30**, en mairie de Rivolet.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à une éventuelle adhésion.

Nuisances sonores

Contrairement aux idées reçues, les nuisances sonores ne se produisent pas que la nuit. Plusieurs bruits émis en pleine journée peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage. Ces sons peuvent devenir des nuisances en raison de leur répétition, de leur intensité ou leur durée (article R. 1336-7 du Code de la santé publique).

Le Code de la santé publique différencie trois catégories de bruits de voisinage :

- **Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité** (article R. 1334-31 – CSP). Par exemple des bruits provenant d'une chaîne hi-fi, d'abolements, d'appareils électroménager, de travaux de bricolage... ;
- **Les bruits provoqués par des activités** (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) (*articles R. 1334-32 à R. 1334-35 – CSP) ;
- **Les bruits provoqués par des chantiers** (article R. 1334-36 – CSP)

Les éléments constitutifs de l'infraction varient pour chaque typologie de bruit. Par exemple, pour ce qui est de l'intensité, lorsque les bruits proviennent d'une activité industrielle, artisanale ou commerciale (des commerces, des bars...), les auteurs peuvent être sanctionnés si la différence entre le niveau de bruit ambiant et le bruit générateur d'une nuisance est supérieure à 5 décibels (dB) en journée (de 7h à 22h)

Quelles sont les heures de nuisance sonore ?

On peut parler de nuisance sonore à toute heure du jour ou de la nuit dès lors qu'il y a, encore une fois, répétition, intensité ou durée des sons considérés comme gênant. En revanche, certaines activités bruyantes sont réservées à certaines plages horaires uniquement. C'est notamment le cas des travaux bruyants, qui sont généralement interdits entre 20h et 7h du lundi au samedi et toute la journée les dimanches et jours fériés. Les petits travaux de bricolage, eux, peuvent généralement être réalisés entre 8h et 12h, entre 14h et 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches.

***Article R1334-32**

Lorsque le bruit mentionné à l'article R. 1334-31 a pour origine une activité professionnelle autre que l'une de celles mentionnées à l'article R. 1334-36 ou une activité sportive, culturelle ou de loisir, organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée si l'émergence globale de ce bruit perçu par autrui, telle que définie à l'article R. 1334-33, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article.

Lorsque le bruit mentionné à l'alinéa précédent, perçu à l'intérieur des pièces principales de tout logement d'habitation, fenêtres ouvertes ou fermées, est engendré par des équipements d'activités professionnelles, l'atteinte est également caractérisée si l'émergence spectrale de ce bruit, définie à l'article R. 1334-34, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article (1).

Toutefois, l'émergence globale et, le cas échéant, l'émergence spectrale ne sont recherchées que lorsque le niveau de bruit ambiant mesuré, comportant le bruit particulier, est supérieur à 25 décibels A si la mesure est effectuée à l'intérieur des pièces principales d'un logement d'habitation, fenêtres ouvertes ou fermées, ou à 30 dB (A) dans les autres cas.



ECOLE

Inscriptions – Rentrée scolaire 2024-2025

Pour les enfants qui feront leur 1^{ère} rentrée scolaire au mois de septembre 2024, nous remercions les parents de prendre contact avec Monsieur Boris THOMAS, Directeur de l'École au 04 74 67 43 71, ou par mail : ce.0691105b@ac-lyon.fr

Sou des Ecoles - Vente de gâteaux

Le Sou des Ecoles organise **le vendredi 28 juin** une vente de gâteaux dans la cour de l'école dès 15h. Ouverte à tous. Vente au profit des projets de l'école. 1 € la part.



ENVIRONNEMENT

Comptage des hirondelles et des martinets

Venez reconnaître et recenser les hirondelles et les martinets.

Le samedi 1^{er} juin de 17h à 20h environ. Rendez-vous devant la Mairie.

L'année dernière, nous étions environ une vingtaine de personnes pour faire le tour du village et compter le nombre de nids d'hirondelles et de martinets.

D'année en année, leur population est en déclin. Nous pouvons, en posant des nichoirs artificiels, aider les colonies à réinvestir le village. Quatre nids ont été posés en ce début de printemps. Un recensement annuel des nids occupés nous permet d'évaluer le nombre d'individus et le maintien des populations. Ce rendez-vous sera encadré par Hugues Fellot et est ouvert à tous les âges. Si vous avez des jumelles, pensez à les prendre.

Merci de vous inscrire : rivolet.mairie@orange.fr

Fleurissement du village

Le village ne peut plus être fleuri durablement avec des fleurs annuelles nécessitant un arrosage fréquent en cas de grosse chaleur ce qui est le plus souvent interdit en plein été ces dernières années. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de favoriser la plantation de plantes vivaces adaptées à notre climat. Ces dernières se plantent de préférence à l'automne.

Comme les Rivoliens ont pu le constater, des massifs de vivaces ont été implantés à l'entrée et à la sortie du village, ainsi que vers les panneaux d'indication des artisans. Il faut être patient avant que ces massifs ne soient fleuris à la hauteur de nos attentes, car les conditions météorologiques, peu favorables à l'automne lors de leur plantation, ne favorisent pas actuellement l'épanouissement des fleurs, avec le peu d'ensoleillement.

Lors du changement de la borne incendie, Véolia a endommagé la moitié du massif implanté près des panneauxdes végétaux y ont été replantés ces derniers jours.

Pendant le dernier atelier de permaculture, cinq petits massifs en pleine terre ont été formés le long de la rue des écoliers, vers la place des platanes. Des fleurs annuelles ont été semées. Si elles ont soif, la couche de terre n'étant pas très épaisse, elles seraient ravies de recevoir un peu d'eau des riverains compatissants !

Atelier Permaculture – Samedi 22 juin de 9h à 11h

Benjamin JAYR nous apprendra à fabriquer une tour d'aromates. Atelier gratuit et ouvert à tous.



ASSOCIATIONS

Classe en 8 – Concours de pétanque

La Classe en 8 organise son concours de pétanque CHALLENGE DUCHARNE/RICHARD le samedi 8 juin à 13h30 à la salle des fêtes.

13€ par doublette.

Lots : 2 jambons, 2 rosettes, 2 magnums.

La classe en 2

Réserver votre date du **dimanche 9 Juin** pour venir participer à un moment convivial.

La 2 organise un **déjeuner grillades accompagnées de frites**, pris sur place ou à emporter. Nous vous accueillerons dans le jardin de la maison du centre bourg.

ASL – Randonnée mensuelle

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu le **dimanche 23 juin** (le 4^{ème} dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

Hippotoufer

« La 18^{ème} édition du petit festival des dindes folles s'est terminée par un après-midi ensoleillé. Nous avions quelques doutes le vendredi quant à la suite à donner au festival s'il continuait à pleuvoir, mais c'était sans compter sur le public qui a répondu présent, et ce, pendant les trois jours du festival. Certes, nous n'avons pas égalé le nombre d'entrées des éditions précédentes mais près de 2000 personnes se sont déplacées pour voir les spectacles proposés et la météo s'est améliorée....

Merci encore aux bénévoles pour leurs aides, au public de Rivolet et d'ailleurs de s'être aventurés sur les prés et à toute l'équipe de la mairie.

Les 3 jours du festival passent vite et il faut du temps pour le préparer, alors nous vous donnons rendez-vous en 2026 pour la 19^{ème} édition du petit festival des dindes folles !!! »

Association Hippotoufer

La Mairie de Rivolet

Bravo à toutes celles et ceux qui ont répondu et trouvé la perle rare du mois de mai qui était le moineau domestique (passer domesticus).

Qui suis-je ?

Il pleut et il pleut encore, les prés poussent et pas moyen que les paysans fassent leurs foins. J'ai beau avoir deux ailes en forme de faux, je ne peux rien faire pour les fenaisons. En vol stationnaire, au-dessus des champs et des bordures de routes, je guette d'en haut l'activité qui se passe en bas ! Mais avec ces grandes herbes, les mulots et les insectes ont de belles cachettes et échappent à ma foudre lorsque je plonge d'un trait au sol. Mon vol, dit « vol en Saint Esprit » ne fera guère de miracle tant que les foins ne seront pas coupés. Je me débrouille quand même, car il faut bien que je nourrisse mes rejetons qui attendent dans un trou de mur ou dans un vieux nid de corneille. J'en profite pour vous remercier de ne pas boucher le gros trou dans votre mur de grange ou d'y installer un nichoir, je vous offrirai un spectacle quotidien en échange.

Vous avez la réponse ? Envoyez-la à l'adresse de la mairie : rivolet.mairie@orange.fr